

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Le 25 novembre deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2019

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Bousser Albert, Léoment Nathalie, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Moraud Franck, Grimaud Marie-Thérèse, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Meunier Magaly

Absents excusés : Fombelle Morgan, Hauwaert Gaëlle, Nicolas Cluseau

Absents : Airault-Mounier Stéphanie, Bonnisseau Denis

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2019

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant : Convention de fourniture de chaleur EHPAD
A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent.

1/4 d'heure citoyen

Monsieur XXX, administré de la commune fait une proposition pour l'acquisition de la maison vide actuellement au 4 rue de la Croix Ballet.
A débattre lors de la réunion...

Budget :

1. Vote du 1/4 des crédits nécessaires aux dépenses d'investissement année 2020

2019/446-510

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2. Vote crédits supplémentaires budget « panneaux photovoltaïques

2019/447-511

Vote crédit supplémentaire suite à annulation d'un mandat de 2018 :

Art 701 + 2 392.98
Art 673 - 2 392.98

+ Trésor Public : indemnité du trésorier pour 2019

2019/447-512

Courrier de M. Balavoine Trésorier qui sollicite l'indemnité de conseil :

Cette indemnité de conseil a pour objet de rétribuer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Les réunions sur les budgets primitifs organisées en mars 2019 et sur les dépenses en mai 2019 ainsi que les conseils délivrés oralement ou par écrit relèvent des domaines précités.

Indemnités :

Budget commune : 401.65 € Brut
Budget panneaux photovoltaïques : 23.84 € Brut

Le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur Balavoine, receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

+ Salle « La Cendille » Divers tarifs

2019/447-513

Vu les évolutions des demandes, nouveaux tarifs à délibérer :

Location grande salle + cuisine (1 fois / mois sur 10 mois dans l'année minimum) : 100 €

Forfait ménage : matériel rangé : 180.00 €
matériel non rangé : 430.00 €

Ce sont les employés communaux qui rangeront le matériel.

+ Logement 4 rue de la Croix Ballet

2019/447-514

Suite à la demande d'un administré qui souhaite acquérir cette maison pour 100 000 € frais d'actes compris, Mme le maire propose au conseil municipal de voter pour ou contre la vente de cette maison qui est à ce jour en location.

Vote : 10 Pour : 3 Contre : 6 Blanc : 1

La maison reste donc en location.

1 seule candidature : M. Perche Damien et Mle Bornier Marine

Le conseil municipal décide de retenir cette candidature.

Le prix du loyer s'élève à 585 €. La location prendra effet le 1er décembre 2019.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le bail et les pièces afférentes au dossier.

✚ Ecole : achat livres pour les enfants

2019/448-515

Achat livres qui seront offerts aux enfants de l'école (65) à l'occasion de la fête de Noël, pour une somme de 600 à 700 €, soit 10/11 € par élèves

✚ Syndicat 4B : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION EAU POTABLE » DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT AU SYNDICAT 4B

2019/449-516

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat 4B modifié par l'arrêté inter préfectoral du 14 octobre 2019 stipulant que pour les collectivités déjà membres du Syndicat, la délibération du Comité Syndical actant cette prise de compétence doit être notifiée aux collectivités membres pour qu'elles se prononcent sur la modification envisagée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Beauvoir-sur-Niort en date du 17 octobre 2019 notifiée le 18 octobre 2019 demandant le transfert de la compétence « Distribution eau potable » au Syndicat 4B à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2019 acceptant la prise de compétence « Distribution eau potable » de la commune de Beauvoir-sur-Niort à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « Distribution eau potable » de la commune de Beauvoir-sur-Niort vers le Syndicat 4B à compter du 1^{er} janvier 2020.

✚ Convention de fourniture de chaleur « maison des associations » avec l'EHPAD

Madame le maire donne lecture du projet de convention entre l'EHPAD et la commune pour préciser les conditions de fourniture de chaleur en vue d'alimenter la maison des associations de la commune.

Le conseil municipal souhaite se faire repréciser l'article 5 sur la tarification de la chaleur et demande à avoir plus d'explication.

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

✚ Devis

1. Marquis et Robert	1 991.98 € TTC	accepté
2. Jean-Luc Texier	2 128.20 € TTC	accepté

✚ Divers

1. Concert gratuit école de musique du Pays Mellois le 28 mars : le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition gratuite de la salle
2. Remise des chèques cadhoc aux employés communaux : 20 décembre à 18 h 30
3. Vœux du maire : 5 janvier à 11 h – réunion de la commission pour préparation : 7 décembre à 10 h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21 h 35